

ASSEMBLEE NATIONALE

12 février 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la réécriture de l'annexe qui présente la nouvelle structure du texte.